



# Spécial stagiaires

## Bienvenue dans le métier !

Cher·e collègue,

Cette publication a été préparée par les militant·es du SNES-FSU Bretagne à ton attention afin de te donner quelques repères pour ton année de stage. En entrant dans le métier d'enseignant, de CPE ou de PSY-EN, tu vas découvrir, si tu n'as pas déjà eu l'occasion de le voir par ailleurs, que les organisations syndicales ont toujours joué un rôle important dans notre ministère pour accompagner les personnels.

Le SNES, syndicat du Second degré de la FSU, est le syndicat majoritaire, dont les adhérent·es et les militant·es sont présent·es dans tous les établissements de l'académie. Il diffuse des publications, comme celle-ci, pour informer les personnels, organise des stages et des formations, impulse des mobilisations et constitue le principal interlocuteur de l'administration.

Dès le début de la carrière, il est en effet important de ne pas rester isolé·e. Le syndicat c'est la force du collectif pour bénéficier du soutien des collègues. Le SNES-FSU agit pour un service public de l'Education qui favorise l'émancipation et la réussite de tous les élèves grâce à des personnels formés et reconnus. Ses militant·es sont là pour t'aider, car elles et ils sont convaincus que la solidarité professionnelle est essentielle et fait partie intégrante de nos métiers. Très bonne rentrée !

## Publication anti-stress !

Pour bien débiter et ne rien oublier, retrouve toutes les informations utiles afin de réussir ton année de stage :

- **l'organisation de ton année**
- **les frais de déplacements**
- **le reclassement**
- **la titularisation**
- **les mutations**
- **tes droits syndicaux**
- **des contacts utiles...**

Toutes les informations pour connaître tes droits...



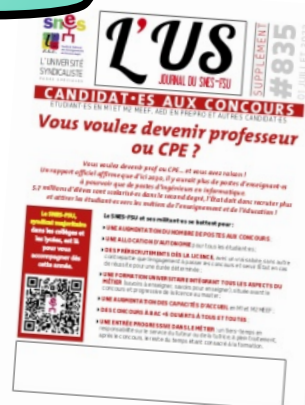
**Matthieu MAHÉO**  
enseignant de Lettres modernes,  
lycée A. Conti, Bruz  
cosécrétaire général  
du SNES-FSU Bretagne



**Marina NEDELLEC**  
enseignante d'histoire-géographie  
en breton, lycée J. Macé, Rennes  
co-responsables du suivi des stagiaires au SNES-FSU Bretagne



**Jérôme GAUTIER**  
enseignant d'histoire-géographie,  
collège de Maure-de-Bretagne



# Mon année de fonctionnaire-stagiaire

Te voici désormais de l'autre côté du bureau ! Bienvenue dans le métier. Pour une prise de fonction apaisée et avoir une bonne lisibilité de ton année de stage, tu en trouveras les principales étapes dans cette double page, ainsi que des ressources complémentaires utiles sur notre site. Excellente rentrée !

## 1/ La Pré-Rentrée

Pense à signer ton PV d'installation\* pour permettre la mise en paie.

Si tu as déjà travaillé pour l'Education nationale, tu dois constituer ton dossier de reclassement pour bénéficier d'une reprise d'ancienneté.

Repère et contacte le-la représentant-e Snes-Fsu de ton établissement pour faciliter ta présentation aux équipes.



En octobre, n'oublie pas de voter pour les représentant-es Snes-Fsu au Conseil d'Administration de ton établissement !



## 2/ En novembre

Pense à saisir les notes et appréciations des bulletins pour les conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre.

Si tu n'as pas touché l'IFF\* alors que tu penses être éligible :



Contacte le Snes-Fsu académique qui vérifiera et interviendra au besoin auprès de l'EAFC\*.

**Tu dois également penser aux mutations inter-académiques : saisir des vœux afin d'obtenir un poste dans une académie à la rentrée prochaine.**



La section académique du Snes-Fsu organise des réunions d'informations essentielles pour comprendre la complexité du mouvement.



Tu peux prendre un rendez-vous personnalisé sur le site du Snes-Fsu Bretagne.

## 3/ En Décembre

Tu peux prendre connaissance des rapports intermédiaires établis par ton-ta tuteur ou tutrice et ton-ta chef-fe d'établissement et celui des formateurs ou formatrices de l'Inspe. Tu peux nuancer le contenu des rapports avec tes observations.

Si tu rencontres des difficultés relationnelles avec ton tuteur/ta tutrice ou un-e formateur/formatrice de l'INSPE, ne laisse pas la situation se dégrader.



Prends contact avec la section académique du Snes-Fsu pour être conseillé-e.



Si tu ne l'as pas encore fait, pense à adhérer au Snes-Fsu avant le 31 décembre 2023 pour pouvoir bénéficier du remboursement de 66 % du montant de ta cotisation par les impôts dans ta déclaration 2023 sous la forme d'une déduction ou d'une restitution (crédit d'impôt) !



## 4/ En Janvier

C'est la dernière limite pour adresser ta fiche de suivi syndical au SNES-FSU national pour la phase inter-académique des mutations.

Les collègues représentant-es élu-es des personnels s'appuient sur ce document pour vérifier efficacement ta situation et te conseiller le cas échéant.

Pour faciliter leur travail, il est important que les élu-es SNES-FSU disposent de toutes les pièces justificatives.

## D'autres ressources utiles pour ton année de stage :

- Quels conseils pratiques pour commencer dans le métier ?
- Quel service en établissement pour quelle formation ?
- Quelle organisation pour ton année de formation ?

- De quels frais de déplacement peux-tu bénéficier ?
- A quelles prestations sociales as-tu droit en tant que stagiaire ?
- Comment fonctionne la procédure de titularisation ?

- Quel est le déroulement de carrière des certifié-es, agrégé-es, CPE et Psy-EN ?

Et pour toute autre question, n'hésite surtout pas à nous contacter, nous aussi avons été stagiaires ! [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)



<https://rennes.snes.edu/stagiaires>

# Fonctionnaire stagiaire : les mêmes droits syndicaux que les titulaires !

## Ce que tu peux faire si tu es volontaire...


- l'accompagnement éducatif en collège REP : ateliers, clubs...
- la fonction de professeur principal ;
- organiser ou participer à des projets, des voyages ou sorties scolaires ;
- voter pour élire les représentant-es au Conseil d'Administration et être candidat-e ;
- Participer aux instances de l'établissement : conseil pédagogique, commission hygiène et sécurité...



## Ce que tu es en droit de refuser :

- les heures supplémentaires ;
- la fonction de professeur principal ;
- la présence à l'ensemble des conseils de classe car le paiement de l'ISOE\* est indépendant du nombre de conseils de classe auxquels tu assistes ;
- la participation aux conseils pédagogiques ;
- les remplacements à l'interne
- la participation au dispositif « devoirs faits »
- signer le « Pacte » pour des remplacements de courte durée...

## 5/ En février


 Pense à déposer ta demande d'autorisation d'absence (qui est de droit, sans devoir rattraper les cours) pour pouvoir assister au stage du Snes-Fsu Bretagne sur les mutations intra-académiques prévu en mars pour les stagiaires.



## 8/ En juin


Tu prends connaissance de l'avis final de l'inspection, du chef d'établissement et de la direction de l'INSPE quant à ta titularisation sur COMPAS\*.

Sur SIAM\*, tu peux prendre connaissance du résultat de ta mutation intra dans ta future académie.

 En cas de difficulté, contacte la section académique Snes-Fsu pour être conseillé-e.

## 7/ En Mars-Avril

Tu dois saisir des vœux pour la phase intra-académique sur SIAM\*

 Contacte le Snes-Fsu de l'académie où tu es affecté-e pour être conseillé-e et accompagné-e.

7



Hommage, dessin de Charb pour la FSU

8


9

## 6/ En Mars

Tu prends connaissance du résultat de ta mutation inter académique.

 Sous certaines conditions tu peux engager un recours, pour cela il faut contacter rapidement le Snes-Fsu pour être accompagné-e.


Tu dois désormais préparer la phase intra-académique afin d'obtenir un poste (fixe ou sur une zone de remplacement) dans ta future académie.

 Tu peux contacter le Snes-Fsu de ta future académie. Tu peux aussi participer à une visio organisée par la section académique du Snes-Fsu, afin de comprendre les règles de la phase intra des mutations.

Le Snes-Fsu Bretagne organise un stage "spécial stagiaires" sur les mutations intra-académiques, qui est prévu en mars.

## 9/ Courant Juin

Si tu es convoqué-e devant le jury académique pour ta titularisation :

 Appelle rapidement la section académique du Snes-Fsu pour être conseillé-e par un-e militant-e du secteur stagiaire qui a l'expérience de ces entretiens.

## Fin juin, début juillet :

**Pour les certifié-es :** à l'issue des entretiens éventuels des stagiaires, la décision de titularisation, renouvellement ou licenciement est prononcée.

**Pour les agrégé-es :** une CAPA\* est réunie pour les décisions de titularisation, renouvellement ou licenciement sur la base de l'avis posé par l'Inspection générale. Les élu-es du SNES-FSU, majoritaires, y siègent et interviennent pour défendre les situations.

# Qui contacter au Snes Bretagne ?



## Permanences à l'INSPÉ de Rennes et Brest

Le planning de présence est affiché sur le panneau d'information syndicale de l'INSPÉ et sur notre site :

<https://rennes.snes.edu/stagiaires>

### Rennes



**Marina Nédellec**

Enseignante d'histoire-géographie en breton au lycée J. Macé à Rennes



**Jérôme Gautier**

Enseignant d'histoire-géographie au collège de Maure-de-Bretagne



**Fabienne Stéphan**

Enseignante d'anglais au collège Martin Luther-King de Liffré

### Brest



**Antoine Uguen**

Enseignant de physique-chimie au collège de Plougastel-Daoulas



**Florent Martinie**

Enseignant d'éducation musicale au collège de Lesneven



## Section académique du Snes Bretagne

24 rue Marc Sangnier  
35200 RENNES

Tél. 02.99.84.37.00

Mél. [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

Site : [rennes.snes.edu](http://rennes.snes.edu)

Twitter: [Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

Permanence disponible toute la semaine – Lundi : 14h-17h –  
Mardi au Vendredi : 9h30-12h30 – 14h-17h

## Sections départementales

SNES 22  
[snes22@rennes.snes.edu](mailto:snes22@rennes.snes.edu)  
Christian Kervoelen  
Tél. 06.70.92.10.19

SNES 29  
[snes29@rennes.snes.edu](mailto:snes29@rennes.snes.edu)  
Quimper : Yves Pasquet  
Tél. 06 07 34 19 33  
Brest : Antoine Uguen  
Tél. 07.84.52.74.97

SNES 35  
[snes35@rennes.snes.edu](mailto:snes35@rennes.snes.edu)  
Laurence Turbé  
Tél. 07.69.17.02.14

SNES 56  
[snes56@rennes.snes.edu](mailto:snes56@rennes.snes.edu)  
Vannes : Gaïd Legoff  
Lorient : Fabrice Rabat  
Tél. 02.97.21.86.06

# Pourquoi il est important d'adhérer au Snes-Fsu Bretagne ?

>> **Pour rejoindre un syndicat** : collectif professionnel solidaire qui défend les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des personnels par la réflexion et l'action collectives.

>> **Pour bénéficier d'informations fiables et objectives** : publications académiques et nationales qui analysent les changements du système éducatif, mails d'alerte ou d'information sur la carrière, stages syndicaux...

>> **Pour ne pas rester isolé-e et être conseillé-e pour ta carrière et dans tes démarches face à l'administration** (formation, titularisation, autorisations d'absences...) **et être accompagné-e dans tes démarches, pour préparer ta mutation...**

>> **Pour défendre nos statuts** : cadres A de la Fonction publique, nous sommes concepteur-riche-s de notre métier, attaché-es à l'organisation autonome de notre travail !

>> **Pour participer aux luttes collectives** : défendre nos droits, améliorer nos conditions de travail, nos salaires, la sécurité sociale, nos retraites...

>> **Pour défendre des valeurs et des principes** : une école émancipatrice pour tou-te-s, l'égalité femmes/hommes, une société solidaire...

## Pour connaître et défendre tes droits !

→ Tu peux participer aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans ton établissement ;

→ Tu votes et tu peux être candidat-e au Conseil d'administration de ton établissement ;

→ Tu as le droit de faire grève sans prévenir la direction ;

→ Tu as droit à une autorisation d'absence\* pour suivre une formation syndicale organisée par un syndicat représentatif.

\* A raison de 12 jours par an ; la rémunération est maintenue et les cours manqués n'ont pas à être récupérés.

## Se syndiquer pour mieux se défendre, ensemble !

**C'est rapide et facile** • adhésion en ligne, par chèque ou prélèvements.

**C'est utile** • rejoindre un collectif de collègues qui agissent solidairement !

**Ce n'est pas cher !** • cotisation 1 an  
99 € : certifié-es/CPE/PsyEN  
119 € : agrégé-es

66% remboursés par les impôts !

<https://rennes.snes.edu/stagiaires>

## Améliorer l'entrée dans le métier, une urgence...

A la FSU\*, nous dénonçons la grave crise de recrutement et la dégradation de la formation ainsi que des conditions d'entrée dans le métier. Nous revendiquons une formation initiale de haut niveau et des conditions de formation donnant du temps pour se consacrer aux études et à la réflexion professionnelle (aides financières, pré-recrutements sans contrepartie...) suivie d'une année de stage revalorisée, à tiers temps devant élèves et couplée à une formation professionnelle et universitaire.

\* La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) est la première fédération de l'Education nationale (SNES, SNUEP, SNEP, SNUipp...).

Au SNES-FSU, les militant-es et représentant-es élu-es des personnels militent bénévolement. Certain-es sont partiellement déchargé-es de cours, de quelques heures, pour faire fonctionner le syndicat. Tou-te-s sont en activité en établissement et ont des classes en responsabilité. Le SNES-FSU ne peut fonctionner (frais de locaux, informatique, téléphone, internet, déplacements des militant-es...) que par les cotisations de ses adhérent-es, c'est le gage de notre indépendance. Rejoins-nous !

PUBLICATION DU SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE DU SNES-FSU BRETAGNE - AOÛT-SEPTEMBRE 2023

SNES BRETAGNE – 24 RUE MARC SANGNIER 35000 RENNES – MÉL. [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu) – TÉL. 02.99.84.37.00 – SITE : [rennes.snes.edu](http://rennes.snes.edu)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Matthieu MAHÉO – CPPAP : 1125 S 05594 – RÉDACTEUR EN CHEF/PAO/VISUELS : Joël MARITEAU

IMPRESSION : GPO - THORIGNÉ - TÉL. 02.99.62.49.40 – IMPRIMÉ SUR DU PAPIER CERTIFIÉ "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

CONCEPTION ET MISE EN PAGE MILITANTES – RÉDACTION : MARINA NEDELLEC, JÉRÔME GAUTIER, MATTHIEU MAHÉO, FABIENNE STÉPHAN, JOËL MARITEAU

Un grand merci à Frédérique Lalys pour ses précieux conseils.

Publication réalisée bénévolement sous logiciels libres et opensource.

